

L'AMIDU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS

Vol. 3

Montréal, Mercredi 6 Juin 1888

No. 92

MELANGES.

LA ROSE JAUNE.

SUITE ET FIN.

Ayant pris cette résolution, dont nous n'essaierons pas de démontrer la sagesse, Francis continua d'accueillir Aristide comme par le passé. Alors, entre la jeune femme et les deux amis ennemis s'engagea un de ces débats mystérieux si fréquents dans la vie intime, sorte de drames masqués dont chaque personnage semble adopter la devise favorite de Louis XI. Plus Francis montrait de tranquillité, plus sa femme affectait de coquetterie; ainsi d'après l'un de l'autre, tous deux trompaient Teissier, qui seul, malgré ses tortueuses manœuvres, n'abusait personne. Célestine se lassa la première de cette dissimulation, à laquelle son caractère l'avait rendue jusqu'alors étrangère. L'imperturbable sécurité de son mari lui parut bientôt un outrage; elle vit dans la confiance qu'il lui exprimait avec une sorte d'exagération la preuve irrécusable d'une indifférence dont elle se sentit blessée jusqu'en son fond de l'âme. Désespérée de ne pouvoir lui inspirer une de ces furieuses jalousies que les femmes passionnées acceptent indulamment comme une preuve d'amour, elle ploya sous sa coquetterie factice, qui, n'ayant plus de but, lui parut méprisante, et s'affaissa bientôt dans le morne abattement où tombent après la lutte les cœurs désenchantés.

A ce symptôme, Francis trembla, car il attribuait la tristesse de sa femme aux remords qu'éveillent dans une âme vertueuse les premiers mouvements d'une passion coupable; Aristide, au contraire, se réjouit en recueillant la même pensée; et, pour agrandir le terrain qu'il croyait avoir gagné, il employa aussitôt une tactique dont l'effet est presque infaillible à l'égard des femmes affligées. Chaque fois qu'il voyait un nuage sur le front de Célestine, ou une trace de larmes dans ses yeux, il roucoulait d'un ton pénétré la proposition suivante, dont il ne variait que la forme, sans jamais en altérer la pensée :

— Si quelque chose peut me consoler de vous avoir perdue, c'est la vue du bonheur dont vous jouirez.

Une femme à qui l'on parle vingt fois par jour de son bonheur finit nécessairement par douter. Célestine, qui déjà ne croyait plus au sien, éprouvait un affreux serrement de cœur chaque fois que revenait cette félicitation hypocrite, dont l'ironie, pour être édulcorée, n'en était que plus poignante. A la fin, elle se révolta contre cette torture.

— Mon bonheur ! s'écria-t-elle avec explosion, un soir qu'elle se trouvait seule avec Teissier. Me parlez-vous donc toujours de mon bonheur ?

Aristide tressaillit comme un chasseur à l'affût qui voit paraître le gibier attendu depuis long-temps ?

— Me suis-je trompé ? dit-il d'une voix pathétique ; n'êtes-vous pas la plus heureuse des femmes ?

L'absence de Mme Regnaud, qui voyageait en Suisse avec son mari, avait interdit à Célestine ces confidences, soupapes salutaires qui, en se fermant, refoulent la souffrance sur le cœur, souvent trop faible pour la contenir sans se briser. En ce moment le besoin d'épanchement devint d'autant plus irrésistible, qu'il avait été plus long-temps comprimé. Le chagrin secret de la jeune femme se trahit, chaque fois s'efforçant encore de l'étouffer, et elle répondit à la question d'Aristide par un sanglot.

— Au nom du ciel, qu'avez-vous ? que signifient ces larmes ? demanda le foube en écartant le mouchoir que Célestine pressait sur sa bouche et sur ses yeux.

— Il ne m'aime pas, répondit-elle en s'affaissant avec désespoir sur son fauteuil. Cette exclamation naïve plut médiocrement à l'ami de la maison ; mais, loin de manifester son dépit, il reprit d'une voix douce :

— Chère Célestine, je vous en conjure, ouvrez-moi votre cœur ; si vous avez des peines, à qui les confierez-vous, si ce n'est à un ami dévoué comme moi ; car, n'est-ce pas, vous croyez que je suis votre ami ? Je serais trop malheureux si vous doutiez de mon attachement, parce que j'ai le cœur digne de ne pas vous en montrer toute l'étendue. Ne retenez donc pas vos larmes, mais laissez-moi la triste bonheur de les essuyer.

Ces insidieuses paroles atteignirent leur but. Célestine ne vit plus dans l'homme assis près d'elle un ancien et persévérant adorateur, elle n'aperçut qu'un ami prêt à l'écouter, et peut-être capable de la comprendre.

— Mon pauvre Aristide, répondit-elle sans chercher davantage à contenir sa douleur, qui débordait comme un vase rempli jusqu'aux bords qu'on expose à l'action du feu, vous ne croyez heureuse, je ne le suis pas. Cela serait bien long à vous raconter. Vous connaissez mon caractère ; vous savez que, malgré mes défauts, j'ai un bon cœur, et qu'en me témoignant de l'affection on obtient tout de moi ; eh bien, lui n'a pas compris cela. Il ne m'aime pas ! vous dis-je. Vous rappelez-vous ? quand vous deviez m'épouser, j'étais souvent bien méchante ; à votre tour vous vous fâchiez contre moi ; nous nous disputions sans cesse ; mais nos petites discussions ne me laissent point d'amertume dans le cœur. Quant je vous avais grondé, je ne vous en voulais plus ; je ne pensais jamais à vous, car je ne vous aimais pas ; et lui j'ai l'âme ! l'âme, Aristide ! Je suis bien malheureuse, n'est-ce pas ?

En ce moment, Teissier trouva que le métier de confident n'était pas sans épine.

— Il se conduit donc mal avec vous ? demanda-t-il en se mordant les lèvres.

— Mal ! que vous dirai-je ? Il est bon pour moi, j'ai toute sa confiance ; ce que je veux, il le veut ; mes moindres desirs se trouvent réalisés avant que j'aie pu les exprimer ; avec lui, je n'ai pas le temps de souhaiter ; mes caprices même... Oh ! mais je n'ai plus de caprices, on en a quand on est heureux ! enfin, depuis mon mariage, jamais la plus petite discussion ne s'est élevée entre nous ; en apparence, j'ai donc tout de lui à plaindre ; mais je vous le demande, Aristide, sans la passion le cœur peut-il vivre ?

— Oh non ! dit Teissier en levant les yeux au plafond ; le cœur... la passion.

Célestine lui coupa la parole.

— Si vous saviez, reprit-elle, combien, dans le commencement, je trouvais ma vie belle et mon bonheur incomparable. Mon amour pour lui m'avait tellement changée, que vous ne m'auriez pas reconnue ; je ne me reconnaissais pas moi-même ; mon caractère, si indomptable, s'était assoupli sans efforts ; moi, qui autrefois n'obéisais à personne, je cherchais à lire sa volonté dans ses yeux ; rien ne m'irritait ; je ne me mettais jamais en colère. Enfin, vous ne me croirez pas, je n'étais plus méchante ! N'est-ce pas qu'il aurait dû m'aimer ! Vous l'auriez fait, vous, à sa place.

— Oh !... s'écria l'ami de la maison, qui n'eut pas le temps d'en dire davantage.

— Eh bien ! il ne m'aime pas, continua la jeune femme avec un accent de découragement ; ma tendresse a quelquefois l'air de l'importun plutôt que de lui plaire ; s'il me voit mettre de la vivacité dans l'expression de mes sentiments, il paraît plus inquiet qu'heureux ; au lieu de nourrir mon exaltation par la sienne, il y répond par quelque parole bien encline, bien raisonnable, qui me tombe sur le cœur comme un morceau de glace. Chercherait-il à refroidir mon attachement, s'il ne sentait dans son cœur l'impuissance d'y répondre ? On ne se trouve trop aimé, qu'à l'instant où l'on aime plus soi-même.

— Ainsi, vous croyez qu'il ne vous aime pas ? dit Teissier en insistant traitreusement sur ce point capital.

— J'en suis sûre, répondit Célestine avec véhémence ; en voulez-vous une preuve ? Quand vous êtes venu nous voir, je vous ai reçu avec empressement, car j'étais décidée à faire une tentative pour lire dans l'âme de Francis. Vous ne vous fâchez pas de ce que je vais dire ? A un ami on peut tout avouer. Eh bien ! le plaisir que je témoignais en vous voyant, mes frais d'amabilité, ma coquetterie enfin, tout cela n'était pas pour vous, c'était pour lui ; c'était pour le punir, pour l'inquiéter, pour le rendre jaloux. N'ai-je pas bien réussi ? Vous n'avez pas été dupe de ma conduite, j'en suis convaincue ; vous savez bien que je ne vous aime pas, qu'il est impossible que je vous aime ; mais peut-être connaît-il mon cœur comme je le connais moi-même ? s'il tenait à mon attachement, ne craindrait-il pas qu'un autre ne le lui ravit ? s'il m'aimait, enfin, ne serait-il pas jaloux ? L'est-il ? répondez-moi. Vous venez ici tous les jours, à toute heure ; a-t-il seulement re-

marqué cette assiduité ? a-t-il jamais eu l'air de se rappeler qu'un jour vous avez été sur le point de m'épouser, et de comprendre que l'intimité qu'il autorise peut avoir des dangers pour moi ? Que lui importe ? Voilà deux heures que vous êtes là, que je suis seule avec vous, il le sait, mais pensez-vous qu'il y songe ? Il est sorti quand vous êtes entré, et il ne revient pas. Aristide, il ne m'aime pas, et moi je l'aime tant !

Cette fois, le consolateur n'essaya pas d'essuyer les larmes qui ruisselaient sur les joues de Célestine ; l'aveu cruellement naïf qu'il venait d'entendre avait renversé d'un souffle si imprévu son amoureux château de cartes, qu'il resta quelque temps immobile et muet, les sourcils froncés et les lèvres entr'ouvertes par un sourire céleste.

Tout à coup elle saisit les deux mains de Teissier, et les lui serra avec une énergie convulsive :

— Si vous me demandiez ma vie, je vous la donnerais, lui dit-elle, mais le bonheur que je vous dois ne serait pas assez payé.

Aristide la crut folle, et recula son fauteuil. Au même instant, la porte s'ouvrit ; Francis, qui, du premier coup d'œil, avait remarqué l'émotion des deux interlocuteurs, s'arrêta sur le seuil en palissant, car il se sentait victime de son erreur.

Au bruit de la porte, Célestine se leva, mais elle sentit ses genoux se dérober sous elle ; rassemblant enfin toutes ses forces, elle s'élança vers son mari, lui jeta les bras autour du cou, et le serra comme si elle eût voulu l'étouffer.

— Menteur ! fourbe ! hypocrite ! lui dit-elle en coupant chaque parole par un baiser, ah ! vous jouez la comédie. Vous trouvez au-dessous de votre dignité d'ouvrir votre cœur à une enfant comme moi. Voyez cet homme froid et raisonnable qui craint de trop aimer sa femme, et qui va se battre en duel pour un mauvais petit masque.

A la vue de Francis, Aristide avait saisi son chapeau, selon l'usage des amoureux surpris par un mari. La tournure inattendue de l'explication conjugale lui prouvait que sa présence et même ses visites devenaient superflues. Honteux comme le renard de la fable, il se glissa silencieusement jusqu'à la porte, et disparut sans que son départ eût été remarqué.

— On vous a donc raconté mes folies ? demanda Francis, qui, à son tour, avait enveloppé d'un bras caressant les épaules de sa femme.

— Folles ! répéta Célestine avec une boudoirie pleine de charme, savez-vous ce qu'est folie ? c'est votre raison. N'avons-nous pas le temps d'être graves ? Mais je suis avérée, et quand vous voudrez encore me tromper, méchant que vous êtes, je ne vous croirai plus ; car je sais maintenant que vous n'êtes ni froid, ni sérieux, ni sage ; vous avez une mauvaise tête au contraire, aussi mauvaise que la mienne, entendez-vous ? Vous vous battez en duel. Oh ! si j'avais été un homme, je me serais battu aussi ! Mais vous, vous ne le ferez plus, songez que je vous le défends ; je vous pardonne cette fois, parce que c'était pour moi. Pour moi, ingrate, qui croyais que ce ne m'aimais pas. Mais tu m'aimes, n'est-ce pas ?

— Tu en as douté ?

— Si tu savais le mal que cela m'a fait ! je t'en supplie, ne me mets plus à me troubler. Pourquoi craindre de me montrer ton amour ? Tu as donc peur de me rendre orgueilleuse ?

— Non, mais tu es si peu raisonnable. Que deviendrons-nous, si je ne suis pas sage pour deux ?

— Ecoutez : partageons. Sois plus enfant, je le serai moins. Va, tu peux être tranquille, mon cœur est bien jeune, mais quand je veux, j'ai une bonne vieille tête.

— Pour donner plus de poids à sa parole, Célestine toucha du doigt son front blanc et poli comme l'ivoire. — Ainsi, je t'ai plu tout de suite ? Et moi qui ne t'avais pas reconnu ! tu étais si diable avec ton vilain nez. Comme Hortense va s'amuser quand elle apprendra tout cela ! Et tu t'es battu pour moi, pauvre ange ; mais c'est pour la dernière fois, n'est-ce pas ? Si tu étais blessé, j'en mourrais. Et puis, tu sauras que je suis jalouse, horriblement jalouse ! je viens de me découvrir ce nouveau défaut-là tout à l'heure. Mais empêchez-moi donc de parler. Mets ta main sur ma bou-

che. Je t'aime tant, qu'à force de te le dire, je deviendrais folle.

Francis la pressa sur son cœur, où elle s'abandonna avec ivresse, et lui ferma la bouche en effait, mais ce ne fut pas avec la main.

CH. DE BERNARD.

LES TABLEAUX PARLANS

Parmi mes amis de collège, il en est un qui est devenu riche ! — événement vulgaire, direz-vous ! — Peut-être ; mais ce qui l'est moins, c'est que cet ami n'est ni un fripon ni un imbécile ; et ce qui ne l'est plus du tout, c'est qu'il continue à me voir, moi qui n'ai même pas les lumières à deux cents francs, indispensables pour choisir un député.

À la vérité, Arthur Lebel n'est point un homme ordinaire. Il n'a jamais eu de prix de thèmes, il aime George Sand et ne lit point Paul de Kock. Aussi, à la Bourse, passe-t-il pour républicain, fourériste et saint-simonien, désignations évidemment identiques, et qui s'applique indifféremment à tous ceux qui ne croient pas que le monde a bien diné lorsqu'ils sortent de chez Véfour. — Du reste, Arthur Lebel donne des bals, et gagne cent mille francs par an ; c'est donc au fond un homme estimable, auquel il ne manque qu'un peu d'égoïsme pour être tout à fait comme il faut.

J'allai le voir, il y a quelques jours ; il me donna à lire une lettre reçue la veille, et dans laquelle on lui recommandait un jeune peintre qui désirait une place dans ses bureaux ; la demande eût paru extravagante à tout autre.

— Tu lui as donné cette place, n'est-ce pas ? lui dis-je.

— Pardieu !... il en avait besoin !...

— Et le connais-tu ?

— Je l'ai vu ce matin.

— Un rapin qui joue le portrait de Van Dyck, n'est-ce pas ?... Longs cheveux, barbe rousse, et l'habit boutonné jusqu'au col ?

— Point du tout ; mais un bon jeune homme aussi facile à rougir qu'un pensionnaire, frottant le parquet du bout du pied, et cherchant sa contenance au fond de son chapeau ; avec cela triste et un peu pâle, car il relève d'une grande maladie.

— J'y suis ; un de ces sublimes niais de vingt ans, qui font de la vie un poème épique, passent dans le monde pour stupides parce qu'ils ne peuvent se résoudre à n'avoir que de l'esprit, et qui n'osent manger leur saut à la table des heureux, de peur de paraître pauvres ou mal élevés.

— Nous vérifierons ceci, car il dîne avec nous aujourd'hui.

— Alors je reste.

Le jeune artiste arriva juste à l'heure indiquée ; rien n'égale l'exactitude des gens qui n'ont point de montre. Arthur Lebel eut l'esprit de ne pas nous présenter l'un à l'autre, de sorte que nous n'eûmes ni lieux communs ni mensonges à nous adresser ; on vint nous annoncer que nous étions servis, et nous nous mîmes à table.

Le jeune homme semblait d'abord ne vouloir ni regarder, ni entendre, ni parler ; cependant, après le premier service, il commença à voir ; au second, il écoutait ; au dessert, il retrouvait tout à fait la parole. Nous l'interrogeâmes alors, et il nous fit en peu de mots son histoire.

Tout jeune, il avait rêvé à ces artistes d'autrefois qui, après avoir travaillé soixante ans faméliques ou maltraités, mouraient en laissant un nom qui devenait une religion, et il avait voulu se mettre en croix comme eux, pour être aussi, après sa mort, un Christ adoré. Mais les forces lui avaient manqué dès le début.

— Qui sait si le travail ne vous en eût point donné ? dit Lebel.

— Oh ! non, monsieur, car ce n'était point la faiblesse, mais l'ardeur, qui me perdait. Je ne pouvais régler l'étude de l'art selon ma puissance ; dès que j'y avais touché, il m'emportait. C'était quelque chose comme la passion du joueur, comme la soif amoureuse du poitrinaire. L'art était pour moi une tunique du Nessus ; à peine l'avais-je serré sur mon sein qu'il m'embrassait, et je ne pouvais l'arracher de moi qu'avec mon sang et ma chair !... Ma raison a déjà failli succomber dans cette lutte.

— Comment, cette maladie dont vous sortez !...

— Je la dois aux fascinations de la peinture.

Nous nous accoudâmes tous les deux sur

la table, comme pour prendre acte que nous nous attendions à un récit ; et le jeune homme reprit en rougissant un peu :

— On a souvent parlé des hallucinations de la musique, mais on ne sait point assez dans quelles extases peut jeter la peinture. Plus d'un voyageur se rappelle qu'en Italie, après avoir admiré long-temps la composition, le dessin et le coloris de quelque grand maître, la toile s'anima tout à coup, et que les personnages s'en détachaient silencieusement comme des fantômes ; j'avais éprouvé moi-même plusieurs fois cette fascination, mais elle avait toujours été courte, et, pour ainsi dire, volontaire. Je m'y étais livré comme à un rêve que l'on sent un rêve, et auquel pourtant on se laisse aller : espèces de représentation scénique que l'imagination donne parfois au dedans de nous, et auxquelles l'âme assiste en spectatrice.

Un soir, après avoir longuement étudié un squelette et l'avoir dessiné dans toutes ses postures, je m'étais entouré d'ouvrages de physiognomie et je tâchais de pénétrer le secret de cette science qui met le cœur sur le visage. J'étais absorbé dans la comparaison des observations faites et des résultats obtenus par les différents auteurs ; mon application était aussi entière que peut l'être une application humaine. Nul souvenir ne venait la troubler ; car, étranger au monde, uniquement occupé de mes études depuis plusieurs mois, mon esprit était devenu pareil à ces eaux abritées et immobiles qui reflètent tous les objets jusqu'au fond. Deux heures du matin sonnèrent tout à coup à l'horloge éloignée ; ce bruit sembla briser le charme qui me séparait de la vie extérieure, je sortis de ma longue méditation et regardai autour de moi.

Ma lampe, sans que je l'eusse remarqué, avait pâli insensiblement et était près de s'éteindre. Entourée d'un cercle brun, elle jetait encore pourtant une lumière rougeâtre qui éclairait ma mansarde de teintes étranges. Cela rappelait un soleil couchant, mais de loin et par induction. Mon squelette, une calotte grecque sur l'oreille et une pipe turque à la bouche, grimaçait dans un coin cet horrible sourire que les peintres du moyen-âge ont rendu avec tant d'énergie ; des membres de plâtre, suspendus au lambris, vacillaient au vent de nuit et l'on entendait dans le lointain, quelques roulements affaiblis, quelques rumeurs mourantes, derniers bruissements de la grande ville qui va s'endormir.

Tant que mon attention s'était soutenue, je n'avais point remarqué ma fatigue ; mais, une fois sorti de ma méditation, je sentis quelque chose de semblable à ce qu'éprouve le nageur qui, en quittant une eau profonde où il s'est joué long-temps sans se lasser, sent tout à coup ses membres se détendre sous le poids du jour et une langueur d'épuisement s'emparer de tout son être. Il me sembla que ma mansarde vacillait autour de moi ; ma tête était vide ; j'avais froid dans les cheveux et je ne sentais plus mes pieds. Presque aussitôt je fus pris d'un vertige qui m'entoura de mille cercles de feu. Je vis les livres danser sur ma table, le squelette tendit la main à un buste de Niobé et se mit à valser avec lui ; mes petites robes de couleur s'élevaient sur ma poitrine en formant de grotesques quadrilles, et mes pinces, rangées en rayons symétriques, commencèrent à tourner comme un soleil d'artifice autour de mon chevet.

Eh bien ! je fermai les yeux et me laissai aller à une sorte de demi-évanouissement, pendant lequel tout devint confus pour moi. Je ne puis dire combien de temps dura cette situation singulière, mais après une longue crise pareille à celle qu'éprouverait un malade pour sortir du délire de la fièvre, tout s'éclaircit à mes yeux, et je me trouvais debout au milieu de ma chambre.

Il faisait grand jour... Le soleil jetait de longs rayons sur les peintures qui encombraient mon étroit appartement, et il me sembla que chacune d'elles avait pris une expression de vie que je n'avais jamais remarquée auparavant. La toile remuait ; les contours étaient saillants. Je me trouvais alors vis-à-vis le portrait de ma grand-tante, qui, les yeux baissés et l'éventail à demi relevé, semblait jouer la modestie ; au bout tremblait subitement, et j'entendis ces mots tomber de ses lèvres :

— Finissez donc, monsieur !...

Je demeurai la tête en avant, immobile, effaré, ne sachant encore si je rêvais, lorsque une voix dit derrière moi :

— Comment me trouvez-vous ?

Je me détournai, c'était le portrait de mon cousin le sous-lieutenant, qui, le buste en avant, les moustaches cirées et l'œil aussi bleu qu'une porcelaine de Chine, m'adressait cette question en grassement. Je n'étais pas encore revenu de ma surprise lorsque mille autres exclamations retentirent à mes oreilles; tous les portraits accrochés aux murs de ma mansarde paraissaient à leur tour m'adresser la même question.

Je m'assis épouvanté, et je jetai autour de moi un regard éperdu. J'étais pourtant bien éveillé, je reconnaissais bien ma mansarde, je sentais bien le vent du matin et l'odeur de mon héliotrope; tout cela n'était point un rêve. Le prodige était si clair, si incontestable, que je m'y habituai peu à peu. Le fait le plus étrange vous étonne moins une fois constaté; car l'évidence se fait accepter de force. Je me levai de nouveau et je fis quelques pas dans ma chambre, écoutant les cinquante voix qui se mêlaient, se confondaient, et recommençaient sans cesse la même phrase ou le même mot. On eût dit une réunion de perroquets apprivoisés ou un cercle du grand monde.

— Maudits, soient, m'écriai-je enfin, les peintres qui n'ont su conserver qu'une seule pensée à leurs portraits.

Et me tournant vers les deux pastels informes que le temps avait effacés :

— O mon père, et ma mère bien-aimée, pourquoi le pinceau n'a-t-il pas su reproduire votre âme toute entière dans votre sourire, au lieu de cloquer sur vos lèvres une phrase banale ? Et toi ma jolie Thérèse, ne peut-il que ce badigeonneur allemand n'ait su mettre sur ta bouche que l'éternel adieu d'un étonnement de complaisance ?

La suite au numéro prochain.

Correspondance.

MONSIEUR L'ÉDITEUR.

Dans l'intention de rendre quelque service à mes compatriotes, je me suis déterminé à vous faire parvenir les réflexions qui suivent, que vous voudrez bien faire paraître sur votre journal, si vous les en jugez dignes.

Il y a à peu près trois mois, que j'appris qu'un homme de cette paroisse avait nourri, depuis huit mois, ses enfants, au nombre de sept ou huit et sa famille avec de la bouillie de farine d'avoine, et remarquez que tous étaient canadiens et par conséquent point accoutumés à ce grain; c'était seulement pour le souper qu'on leur en servait. Si c'eût été des Irlandais, des Écossais qu'on aurait ainsi nourris, je n'aurais pas du tout été surpris, c'est leur façon, mais des canadiens, cela me paraissait peu croyable; je demandai, s'ils en mangiaient avec goût, s'ils s'en trouvaient bien, on me dit qu'oui, et même qu'ils se disputaient à qui mangerait le reste pour le lendemain. Je m'assurai de ces faits, que je communiquai à quelques individus et j'appris que plusieurs ici et ailleurs avaient suivi l'exemple de Mr. ...

Maintenant sur ces faits avérés, voici mes remarques et faites attention, s'il vous plaît, qu'on ne servait pas d'autre chose à ces engagés pour le souper que cette bouillie.

Calculons pour une famille de 10 personnes et voyons, si, pour la dépense, la différence serait assez considérable pour engager à suivre cette méthode, en mettant la farine d'avoine à vingt chelins.

Sur mes interrogations, on me dit qu'un peu plus d'une pinte faisait le souper de la famille; en allouant trois livres de farine pour chaque repas, je ne m'éloignerais pas beaucoup, ce qui ferait neuf livres pour la journée, lesquelles au prix de vingt chelins le quintal, feraient un peu plus de trente-huit sols; comme je crois mettre la portion de farine un peu forte, je pourrais sans détruire la vérité de mes suppositions, et pour la facilité du calcul, réduire la somme à 15. 6d. par jour, ce qui ferait pour les 365 jours de l'année 547s. ou entre vingt sept et vingt huit louis.

Voyons maintenant combien coûterait la nourriture de dix personnes suivant notre manière de vivre; tout le monde sait qu'il est presque impossible de trouver une pension soit en ville soit en campagne, à moins de trente sols par tête pour chaque jour; je conviendrais que probablement une famille ne dépense pas autant, en estimant à un chelin la nourriture de chaque, je ne pourrais guère être taxé d'exagération; la dépense monterait donc à dix chelins par jour, et au bout de l'année à 3650 chelins ou cent quatre-vingt-dix louis et dix chelins, faisant une différence d'environ cent-cinquante-cinq louis pour l'année. Tout le monde verra, que j'ai laissé de côté quelque fraction de peu de conséquence.

La pauvre et triste situation, où se trouve le pays, devrait engager les philanthropes à encourager cette nouvelle manière de vivre à bon marché, vu surtout que les personnes qui l'ont suivie, s'en trouvent très bien; et il semble que la providence, tout en nous châtiât, (et nous devons adorer ses décrets éternels), a pourvu à nous procurer une nouvelle espèce d'avoine, qui jouera, j'espère et bien vite un grand rôle en Canada. Voici un petit extrait tiré de la *Gazette de Québec*, qui, à son tour, l'avait pris du *Limerick Chronicle*.

« Une nouvelle espèce de grain a été apportée de la Chine et introduite en Irlande: c'est une sorte d'avoine pelée, et la production la plus précieuse, qui soit en aucun pays du monde. Ce grain a beaucoup d'avantage sur les autres, car lorsqu'il est éparpillé de l'épi, à un vrai grain, dont on peut faire usage immédiatement et qui n'a ni graine ni balle. Le flaveur en est délicate, et il contient beaucoup de substance farineuse. Par l'usage de ce grain, on épar-

gne beaucoup d'avoine, et les frais du séchage, de la mouture et du criblage. Le produit moyen d'un acre d'Irlande est vingt-six quarts de quatorze alons (la stone pèse 14 livres). Il est remarquablement dur et bien propre à ce climat. »

Cet extrait pourra faire juger de la valeur de ce grain nouveau, qui, dernièrement a été introduit en Canada. Je ne sais à qui attribuer cette importation, mais quel qu'il soit, il mérite toute notre reconnaissance.

Un acre irlandais est aussi grand qu'un arpent et trois quarts de notre mesure, et d'après le rapport ci-dessus, produit par acre 5096 livres, qui divisées par 50 livres, pesant environ d'un minot de ce grain, donnera plus de 100 minots par acre ou arpent irlandais.

« Il est vrai que cette avoine n'est pas encore bien répandue dans le pays, mais il y en a assez, je pense, si elle est bien cultivée, pour que dans peu d'années, chacun puisse en semer pour son usage; il y a quatre ans qu'on a commencé ici à la cultiver, et du produit de trois grains seulement, il y en a déjà plusieurs minots; ce qui fait espérer qu'elle réussira d'autant plus qu'elle est d'avance, et ne paraît pas difficile pour le terrain. De plus elle a produit abondamment partout, c'est le témoignage unanime de près de cent individus, qui en ont semé depuis quatre ans, à l'exception d'un seul. Je sais de source certaine, qu'un grain a rapporté deux minots pour la troisième récolte, ce qui me paraît étonnant vu la petitesse de ce grain précieux. Plusieurs en ont fait usage pour la soupe à la place du riz, et l'ont trouvé excellent. Je dois dire ici que c'est M. Patton, commerçant de bois de la Pointe Lévy, à qui nous devons l'introduction de cette nouvelle espèce d'avoine dans notre paroisse, et déjà ce Monsieur en a reçu les témoignages de ma reconnaissance personnelle, à laquelle se joindra, j'espère, celle de mes compatriotes qui auraient pu réussir dans la culture de ce grain si avantageux. »

UN VILLAGEOIS.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 6 JUIN, 1838.

Nous avons des nouvelles d'Angleterre jusqu'au deux mai.

Une correspondance du New-York Herald en date de Londres du 30 avril dit que l'armée pour les colonies de l'Amérique sera portée à 15,000 hommes.

GRANDE-BRETAGNE.—Une assemblée du Conseil Privé, fut tenue le 30 avril, pour examiner les accusations faites contre l'hon. H. J. Boulton-juge en chef de Terre-Neuve, par la chambre d'Assemblée de cette Ile. On entendit pour les pétitionnaires le Dr. Lushington et Mr. Fleming, qui parlèrent au soutien de l'accusation; ensuite de quoi leurs seigneuries ajournèrent la continuation de l'affaire à la semaine alors prochaine.

Dans la Chambre des Communes du 30 avril, Mr. Goulburn demanda à Mr. Rice, Chancelier de l'Échiquier, s'il pouvait annoncer à la Chambre le montant probable des dépenses concernant la suppression des derniers troubles en Canada. En réplique, Mr. Rice dit que la question n'en était pas une de si grande importance pour occasionner le retard dans son rapport financier annuel, n'ayant pas en possession les renseignements nécessaires pour établir absolument et distinctement le montant des dépenses faites. Il n'y aurait en conséquence aucune difficulté en laissant de côté les dépenses qui auraient pu survenir depuis les derniers avis. La chambre s'apercevait facilement que la presse des affaires fut si grande en Canada, et les circonstances si inattendues, qu'il fut impossible au gouvernement local de mener les affaires avec les machines ordinaires, et les règles habituelles au commissariat. Il fut en conséquence obligé d'avoir recours à un système de commissariat tel qu'il put rencontrer les exigences du moment.

Lord Melbourne a annoncé dans la chambre des lords, que le couronnement serait différé jusqu'au 28 juin courant.

Il a été annoncé aux deux chambres que l'ordre du conseil suspendant l'acte d'enroulement étranger, ne serait pas renouvelé; mais sa Seigneurie a ajouté qu'il ne s'en suivrait point que des licences ne seraient pas accordées pour la protection des individus qui peuvent se déterminer à continuer dans le service de la reine d'Espagne.

Le bill pour la loi des pauvres irlandais, passa sans division à une troisième lecture.

QUEBEC, 1er juin, 1838.

Nous voici au premier de juin et le printemps n'a pas encore fait son apparition ici. Il fait froid et le vent de N. E. continue à souffler sans interruption.

On peut dire que l'administration de lord Durham est commencée et elle l'est d'une manière qui a désappointé bien des personnes.

Ceux qui avaient fait des calculs ambitieux, qui avaient compté d'avance sur leur influence future sur une administration nouvelle doivent fustojement décompter. Le premier acte de lord Durham a été de suspendre le conseil exécutif; il a annoncé très clairement à MM. les conseillers qu'il n'aurait pas besoin de leurs services, et qu'il ne les réunirait pas en conseil. Son intention positive est de ne prendre conseil de personne dans la province. Sa raison pour en agir ainsi est l'irritation et l'exaspération des deux partis et la difficulté de trouver des personnes étrangères aux préjugés

de parti. Si le gouverneur est obligé de se servir d'un conseil spécial, ce conseil sera composé d'hommes étrangers au pays, c'est à dire de ceux qui sont venus avec lord Durham ou des officiers britanniques actuellement en Canada; au moins voilà ce qui paraît fort assuré.

Je n'oserais juger cette détermination de son excellence, mais ce que je puis dire en toute sûreté c'est qu'il y a bien des gens déçus par cette marche, bien des donneurs de conseils qui se trouvent mis de côté, et qui font une étrange figure.

La décision de lord Durham paraît peut-être étrange au premier abord, mais en y réfléchissant de près et mûrement, elle semble plus naturelle et offre moins d'inconvénients.

Il est certain qu'il est difficile de réunir ici vingt personnes pour les consulter sur les affaires publiques, sans qu'elles ne donnent vingt avis différents, et cette variété d'opinions ne peut que troubler et embarrasser celui qui doit décider. Les autres gouverneurs, avec le secours de toute les lumières des hommes du pays, sont restés dans une obscurité profonde par cela seul qu'on leur donnait trop d'avis dimétralement opposés les uns aux autres. Lord Durham veut essayer une autre marche, et voir si, de lui-même, d'après ses propres idées, sans être influencé par aucun préjugé d'un parti ou de l'autre il réussira mieux. Resté à savoir si lui-même est dépourvu de tout préjugé et s'il a une connaissance suffisante du pays; c'est ce dont il est permis de douter, d'après la manière dont les affaires de ce pays ont été de tout temps représentées et jugées en Angleterre.

Au reste, l'avenir seul peut décider si cette marche est avantageuse ou nuisible au pays; attendons les événements.

J'ai appris avec beaucoup de plaisir que le comte de Durham ne paraît nullement préjugé contre les canadiens, malgré la folie récente et la rébellion d'une partie d'entre eux. Son excellence a exprimé de la manière la plus franche qu'elle désapprouvait tout abus que certaine fraction de la population anglaise voudrait faire de cette faute pour optimiser ou humilier les canadiens. Je ne crois pas que le *Herald* et sa cotterie soient bien vus de son excellence et aient la moindre influence sur son esprit. D'après tout ce qu'a dit lord Durham jusqu'à ce jour, on a tout lieu de croire qu'il sera strictement impartial.

Jeddi Lord Durham a reçu privément presque tous les conseillers exécutifs et a eu avec eux une entrevue familière.

Le gouverneur est maintenant installé dans l'Hotel du Globe, rue St. Louis, qui a été mis tout entier à sa disposition. Les appartements disposés pour lui dans la chambre d'Assemblée seront prêts à le recevoir dans une dizaine de jours.

Le retour du vaisseau de ligne *Edinburgh*, de 71 canons, a causé beaucoup de rumeurs dans cette ville. Ce bâtiment avait mis à la voile le 19 et il est arrivé ici de nouveau le 31. On a donné pour raison de son retour subit qu'il n'était pas suffisamment pourvu de vivres, mais cela est absurde, et il doit y avoir d'autres raisons. Ce qui a contribué à exciter la curiosité, c'est que des le moment de l'arrivée de l'*Edinburgh*, le *Race Horse*, qui ne devait pas partir si promptement, a mis à la voile, et la Pique qui se préparait à partir a renvoyé son pilote à terre. On se perd en conjectures à ce sujet.

Rien autre pour aujourd'hui.

A. R.

Sir John Colborne, commandant des forces, est arrivé en cette ville hier matin, sur le *Canada*, parti de Québec lundi à midi et demi. Sir John avait avec lui les colonels Eden, Rowan et Gore, et ses aides-de-camp et le capit. Goldie. Le brave général est parti immédiatement pour Kingston. On ne saurait trop admirer l'activité et l'énergie de ce guerrier qui a déjà sauvé le Canada, et qui, malgré l'état faible de sa santé, veut veiller encore par lui-même à la sûreté de nos provinces.

Son excellence le gouverneur-général, comte de Durham, a publié une proclamation offrant £1000 de récompense pour l'arrestation de chacun des individus qui ont pris part à l'attentat commis sur le *Sir Robert Peel*. Son excellence invite aussi les habitants des Canadas à demeurer paisibles et leur promet que le gouvernement va prendre immédiatement des mesures suffisantes et efficaces pour obtenir ample réparation de cet outrage. Nos intérêts sont en bonnes mains, et nous devons être en pleine sécurité. La présence de Sir John Colborne sur la scène de l'attentat est une garantie suffisante.

Le lieutenant Arthur, A. de C. fils de Sir G. Arthur, est arrivé en cette ville dimanche soir avec des dépêches, et il est descendu à Québec dans le *British America*.

Sutherland, Thellier et quelques autres rébellés qui doivent être transportés à la Nouvelle-Galles, sont arrivés à Kingston et peuvent être amenés en cette ville par le canal du Rideau.

Nous publions aujourd'hui le rapport des banques de Montréal et de la Cité. Les rapports sont très satisfaisants et la confiance que le public a mise dans ces institutions se trouve pleinement justifiée. Ces banques ont augmenté la somme d'espèces qu'elles avaient en caisse et cela sans gêner le commerce.

DÉBIT		CITÉ	
Banques en Or, Argent et Cuivre, pour le compte de la Banque de Montréal	473,031 41	473,031 41	
Banques de la Province de Québec, pour le compte de la Banque de Montréal	148 10	148 10	
Banques de la Province de New-Brunswick, pour le compte de la Banque de Montréal	21,100 17	21,100 17	
Banques de la Province de Nouvelle-Écosse, pour le compte de la Banque de Montréal	678,253 12	678,253 12	
Banques de la Province de Terre-Neuve, pour le compte de la Banque de Montréal	172,472 00	172,472 00	
Banques de la Province de l'Amérique Septentrionale, pour le compte de la Banque de Montréal	51,071 50	51,071 50	
Banques de la Province de l'Amérique du Sud, pour le compte de la Banque de Montréal	58,263 50	58,263 50	
Banques de la Province de l'Amérique Centrale, pour le compte de la Banque de Montréal	610,231 10	610,231 10	
Banques de la Province de l'Amérique Occidentale, pour le compte de la Banque de Montréal	21,118 12	21,118 12	
Banques de la Province de l'Amérique Orientale, pour le compte de la Banque de Montréal	5,806 50	5,806 50	
Banques de la Province de l'Amérique du Nord, pour le compte de la Banque de Montréal	12,000 00	12,000 00	
Banques de la Province de l'Amérique du Sud, pour le compte de la Banque de Montréal	4,475 17	4,475 17	
Banques de la Province de l'Amérique Centrale, pour le compte de la Banque de Montréal	58 87	58 87	
Banques de la Province de l'Amérique Occidentale, pour le compte de la Banque de Montréal	21,041,921 16	21,041,921 16	
Banques de la Province de l'Amérique Orientale, pour le compte de la Banque de Montréal	51,041,921 16	51,041,921 16	

L'état des affaires de la banque de la Cité, paraîtra dans notre prochain numéro.

A. M. Delisle, éc., de Montréal et W. H. Brehaut, éc., des Trois-Rivières ont été nommés Greffiers de la paix pour Montréal, et l'on dit que J. C. Fisher, éc., de Québec a été nommé clerc de la couronne pour évaluer les pertes occasionnées par les troubles de l'hiver dernier. Il nous semble que le gouvernement aurait pu trouver deux personnes du district qualifiées sous tous les rapports pour remplir ces charges; la dernière surtout aurait pu être donnée à une personne qui n'eût pas d'autres emplois sous le gouvernement, et M. Fisher est déjà imprimeur de sa Majesté.

Le *Populaire* dit que le Corporation se proposait d'abattre la bâtisse qui masquait la colonne Nelson au marché neuf, que les magistrats ont fait abattre. S'il était possible au *Populaire* de dire la vérité, il aurait dit que c'est la corporation qui fit élever cette bâtisse.

Son excellence, le comte de Durham a tenu son premier lever hier.

Le *Populaire*, comme on devait s'y attendre, dit tout le mal possible de Sir John Colborne. Il n'y a pas encore long-temps que le *petit éditeur du Populaire* paraît du brave général bien différemment. Mais les louanges ou le blâme du *Populaire* se sentent trop de la cuisine-monsieur pour que l'on y fasse la moindre attention.

D'après les nouvelles du Haut-Canada, il paraît que des gens de Brockville ont tiré des coups de fusils sur un bateau à vapeur Américain, le *Telegraph*. Deux des navigateurs ont été arrêtés.

Sir G. Arthur a émané une proclamation pour engager les habitants du Haut-Canada à ne pas venger l'injure faite par les réfugiés et les vagabonds des États-Unis sur le *Sir Robert Peel*, et d'en laisser le soin au gouvernement qui saura bien se faire respecter.

Des pommes de terres de cette année ont été vendus à Québec Samedi dernier.

La communication du constitutionnel est sous considération.

VICTORIA, par la GRACE DE DIEU, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi: A Notre Très-Faith et Très-Amé Cousin et Conseiller JEAN-GEORGE COMTE DE DURHAM, Chevalier Grand-Croix du Très-Noble Ordre du Bain, SALUT.—ATTENDU que par cinq diverses commissions sous le Grand-Sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Nous avons nommé et constitué Vous le dit Jean-George Comte de Durham, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chief pour Nous dans et pour chacune de Nos Provinces du Bas-Canada, du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et dans et pour Notre Isle du Prince Edouard, dans l'Amérique-Septentrionale, et avons, par les dites commissions diverses, pourvu à l'administration du gouvernement de Nos dites Provinces et de la dite Isle respectivement, dans le cas de Votre absence, en autorisant les Lieutenants-Gouverneurs respectifs ou les Administrateurs des Gouvernements des dites Provinces et de la dite Isle respectivement, dans ce cas, à exercer les pouvoirs à vous conférés par les dites commissions respectivement; Et attendu que Nous avons, par une commission sous le Grand-Sceau de Notre dit Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nommé et constitué notre Faith et Amé Henri Prescott, Esq., Capitaine dans Notre Marine Royale, Gouverneur et Commandant-en-Chief pour Nous dans et pour Notre Isle de Terre-Neuve et ses dépendances; Et attendu qu'il y a maintenant certaines affaires graves à régler dans les dites Provinces du Bas et du Haut-Canada; A ces causes, Sachez que, reposant une confiance spéciale dans la prudence, le courage et la loyauté de Vous le dit Jean-George Comte de Durham, Nous avons de Notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement nommé et constitué, et par ces présentes nommons et constituons Vous le dit Jean-George Comte de Durham, Notre Haut-Commissaire pour le règlement de certaines questions importantes en débat dans les dites Provinces du Bas et du Haut-Canada, concernant le Gouvernement à venir et la forme du Gouvernement des dites Provinces; Et Nous donnons et conférons par ces présentes à Vous le dit Jean-George Comte de Durham, en la susdite qualité de Haut-Commissaire, plein pouvoir et autorité pour en Notre Nom et pour Nous, par toutes voies et tous moyens légaux, examiner et, autant que faire se pourra, régler et terminer toutes questions en débat dans les dites Provinces du Bas et du Haut-Canada, ou dans l'une ou l'autre d'elles, concernant la forme et l'administration de leur gouvernement Civil respectif. Et attendu qu'au lieu de parvenir au règlement des dites questions Nous avons jugé à propos de Vous investir des pouvoirs ultérieurs ci-après mentionnés; A ces causes, Sachez que, Nous nommons et constituons par les présentes Vous le dit Jean-George Comte de Durham, Gouverneur-Général pour Nous de toutes les dites Provinces sur le continent de l'Amérique-Septentrionale et des dites Isles du Prince Edouard et de Terre-Neuve; Et Nous requérons tous Nos Officiers, Civils et Militaires, et tous autres habitants de Nos dites Provinces et de Nos Isles respectivement et leur commandants par ces présentes, d'être obéissants et de prêter aide et assistance à Vous le dit Jean-George Comte de Durham dans l'exécution d'icelle Notre commission, et l'exercice des divers pouvoirs et autorités y contenus; Pourvu néanmoins et par ces présentes déclarons Notre plaisir être, que dans l'exercice des pouvoirs ici conférés à Vous, le dit Jean-George Comte de Durham, vous vous conformiez en toutes choses à telles instructions qui pourront de temps à autre Vous être adressées par Notre Gouvernement, soit par Nous sous Notre seing et sceau privé, soit par Notre Ordre donné en Nos Conseil Privé, ou par le canal d'un de Nos Principaux Secrétaires d'Etat. Pourvu aussi, et par ces présentes déclarons Notre plaisir être que rien de ce qui est ici contenu ne s'étende ou ne soit interprété comme s'étendant jusqu'à révoquer ou abroger la dite commission sous le Grand Sceau de Notre dit Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nommant le dit Henry Prescott Gouverneur et Commandant-en-Chief de Notre dite Isle de Terre-Neuve et de ses dépendances, comme dit est. Et par ces présentes déclarons, arrêtons et ordonnons que les dites Officiers de Haut-Commissaire et de Gouverneur-Général de Nos dites Provinces sur le continent de l'Amérique-Septentrionale, et des dites Isles du Prince-Edouard et de Terre-Neuve, pourront être et seront possédés et exercés, et qu'il en pourra être et sera fait, comme dit est, par Vous le dit Jean-George Comte de Durham, avec tous et chacun les pouvoirs et autorités à Vous conférés par ces présentes, durant Notre plaisir et volonté. En foi de quoi Nous avons fait rendre ces présentes Nos Lettres Patentes. Témoin, Nous-même, à Westminster, le trente-unième jour de Mars, dans la première année de Notre Règne.

PAR LETTRES SOUS LE SCAU PRIVÉ.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.
1er Juin, 1838.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province en date de ce jour, de dissoudre le Conseil Spécial, qui était prorogé au 16 de ce Juin.

La lettre suivante a été adressée à chacun des membres du Conseil Exécutif, et elle est publiée pour l'information du public en général:—

Château Saint-Louis,
Québec, 31 mai 1838.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il n'a pas l'intention de continuer le Conseil Exécutif, tel qu'il est actuellement composé, et que vos services ne seront pas, en conséquence, requis pour le présent.

Ce n'est par aucun mécontentement de la conduite de ce Conseil, ni d'aucun de ses membres, que Son Excellence a été engagée à prendre cette détermination. Au contraire, Son Excellence m'ordonne particulièrement de déclarer qu'elle apprécie maintenant vos services, et d'exprimer sa haute estime et son respect pour vous personnellement. Mais Son Excellence croit essentiel, pour les objets de sa mission, que pendant la suspension temporaire de la constitution, l'Administrateur des affaires soit complètement indépendant de tous partis et de toutes personnes dans la province, et sans liaison avec eux.

Dans le cours des événements déplorables qui viennent de se passer, les dissensions et les animosités, ont été naturellement portées à un tel point, qu'on ne peut attendre d'aucun de ceux qui ont pris part à la lutte, soit d'un côté, ou de l'autre, qu'il soit libre au degré nécessaire de tout esprit de parti.

Principal Secrétaire.

[Du Courrier des États-Unis.]

On écrit de Vienne que les trois souverains de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie doivent se réunir le 20 juillet à Prague; les rois de Hanovre, de Bavière et de Wurtemberg seront admis au Congrès, mais l'Autriche en exclut les princes italiens, qu'elle regarde comme dépendants de l'Empire, et la Prusse refuse d'admettre les princes de ce pays. La question d'Orient et celle d'Espagne, que nos diplomates appellent la question d'Occident, occupent seules l'attention du Congrès. Le roi de Prusse se réserve la solution des questions religieuses, et il consent à ce que le Czar refuse de s'expliquer relativement à ses projets sur la Pologne. Le mariage de Mlle Lony avec le prince Maximilien de Leuchtenberg occupe beaucoup l'attention du prince de Metternich; en nuisant les Bourbons de la branche aînée à une famille presque Napoléonienne, il espère inquiéter la dynastie française.

Des lettres de Hambourg mentionnent que le mécontentement de la population catholique de la Prusse, et surtout dans le grand-duché de Posen, s'est de beaucoup accru. Le roi a émis une proclamation réprimandant ceux qui ont causé ce mécontentement, et déclarant qu'il est décidé à protéger le peuple dans ses droits religieux. Il a envoyé un grand nombre de troupes dans ce duché.

LONDRES, 1er mai.—Les fonds restent fermes, avec peu de changement dans les cotes. Les consolidés de 1838 à 3-8, au comptant, et à terme. Les actions de la banque 205 à 6; actions des Indes, 270 à 1 1/4; Bons de l'échiquier, 67s. à 68s; Bons de l'Inde, 78s. premium.

On écrit de Hambourg:—Le prix de l'or est à 136 par marc, qui, au prix de la monnaie d'Angleterre, £3 17s. 10 d. l'once, pour l'or, donne un change de 13. 10 3/4, et le change à Hambourg sur Londres, à court date, était à 13. 9 1/2, il s'ensuit que l'or est 35 pour cent plus cher à Hambourg qu'à Londres.

Le premium pour l'or à Paris est de 9 1/2 par mille, ce qui, au prix de la monnaie d'Angleterre, £3. 17s. 10 d. l'once, pour l'or, donne un change de 25. 38s., et le change à Paris sur Londres, à court date, était de 25. 55s., il s'ensuit que l'or est 0. 68 pour cent plus bas à Paris qu'à Londres.

Le Sénat et la Chambre des représentants ont voté le rappel du *Specie circular*, ou *Treasury order*. La banque des États-Unis voyait que partout les banques reprenaient leurs paiements en espèces, et que cela rendait sa position dans ce pays-ci et en Europe très équivoque, à profit de ce vote pour s'engager à reprendre ses paiements. Le président de la banque a publié une lettre au public, mais il l'a adressée, comme il en a l'habitude, à Thom. J. C. Adams, dont nous donnons ci-après une traduction:

Philadelphie, 31 mai 1838.

Mon cher monsieur,—Dans ma lettre du 7 mars dernier, je vous fis part de mon opinion, que les banques ne pourraient reprendre avec sûreté, et d'une manière permanente leurs paiements en espèces, jusqu'à ce que le gouvernement changât de conduite envers elles.

Le rappel du *Specie circular*, par le Congrès a produit ce changement. Je vois à présent ce que jusqu'à ce moment je n'avais pas vu, les moyens de rétablir la circulation.

Je me réjouis sincèrement de la fin de cette malheureuse dispute, et je coopérerai cordialement en facilitant (promoting) ce que les banques, j'en suis sûr, désirent ardemment, la reprise des paiements en espèces dans toute l'Union, etc.

N. BIDDLE.

On a tellement l'habitude de croire à l'omnipotence de M. Biddle, qu'on excuse le style de sa lettre, comme président d'une banque qui n'a pas repris ses paiements en espèces.

L'Etat de New-York a passé une loi accordant à tout le monde, sous certaines restrictions le privilège d'établir des banques, ce sera la banque des États-Unis qui en profitera. Il n'y a plus d'esprit public à New-York: la chambre de commerce a envoyé une députation pour prier humblement M. Biddle de venir présider les affaires financières de son commerce. (Dans l'intérêt de Philadelphie?) M. Biddle a répondu, à la date du 31 mars, à la députation, en déclarant qu'il fera droit à la pétition, et qu'il établira une banque ici.

Le bruit s'est répandu, dans la matinée d'hier que la canaille de l'ouest de cet Etat, ou, comme on dit, les *patriotes*, ont brûlé le beau bateau à vapeur canadien *Sir Robert Peel* qui faisait le voyage entre Kingston, Canada, et Sackett's Harbour, E.-U.

Ces bruits se sont malheureusement confirmés. Dans la soirée d'hier, un passager qui se trouvait à bord du *Sir R. Peel*, est arrivé à *McNelson House* d'ici. Nous nous y sommes tenus dans le but de lui demander des détails sur cet événement, mais il était absent. Des personnes qui se sont entretenues avec lui nous ont fourni les renseignements suivants:

Le bateau à vapeur *Sir R. Peel* est entré,

le 29 mai, dans l'embouchure du French Creek pour y prendre du bois, une personne qui s'y trouvait donna avis au capitaine qu'on l'attaquerait la nuit, ce qu'il croyait impossible.

Le mercredi, à deux heures du matin, une bande de scélérats déguisés, et leurs figures peintes, se sont emparés du bateau, ont fait prisonniers l'équipage, ont barricadé la cabine des passagers, ont débarqué les dames, qui se trouvaient à bord, puis ont enlevé le vitrage du pont qui éclairait la cabine et ont menacé de tirer sur les passagers, qui s'y trouvaient, s'ils ne se rendaient. Après avoir enfoncé un pan de la porte de la cabine, ils les ont fait sortir un à un et les ont transportés à terre. Après avoir pillé le bateau, ils y ont mis le feu.

On ne peut guère comparer ce tact à celui de l'incendie de la Caroline; ce bateau était employé par des Américains pour transporter des armes, des munitions et des envahisseurs à Navy-Island, appartenant aux provinces anglaises. Incendier un navire ennemi, se trouvant dans les eaux d'une puissance amie, mais qui n'a pas le pouvoir, pas même le droit, d'empêcher que ses citoyens fassent une descente sur le territoire d'une puissance voisine, n'est pas contraire au droit des gens, ou nous sommes dans l'erreur.

Le gouvernement anglais paraît avoir prévu des difficultés pareilles, en envoyant des troupes si nombreuses au Canada. Espérons que cet acte n'interrompra point les liaisons d'amitié qui existent entre les deux pays. —Id.

La population de Boston a voulu imiter celle de Philadelphie. Un édifice (Marlborough Chapel) que des abolitionnistes ont fait construire, vient d'être consacré. On s'attendait à une émeute. Le maire, qui en avait connaissance, ordonna à trois compagnies d'infanterie de se tenir prêtes à marcher et distribua à chaque compagnie quatre cents cartouches. Cela a suffi pour empêcher l'émeute.

Nous sommes de l'opinion de la Gazette, qui dit: «La conduite des abolitionnistes est détestable, il est impossible de les trop détester; mais il est très satisfaisant de voir une émeute préméditée de la population prévenue par la conduite décidée du maire. N'importe la cause de la violence de la population, les cartouches sont un remède effectif.»

Nous croirions à la sincérité des abolitionnistes, si au lieu de faire des discours et brouiller le Sud avec le Nord, ils se consacraient entre eux et rachetaient les noirs. —Id.

Le président de la Chambre des représentants de l'Arkansas, John Wilson, a poignardé, il y a quelque temps, et cela en présence de la Chambre, un de ses membres, le major Anthony, pour avoir fait quelques observations dans un discours où Wilson se croyait offensé; sans demander des explications par une seule parole, ce meurtrier tira son poignard, s'approcha froidement du siège de M. Anthony et le tua en présence de toute l'Assemblée.

Il vient d'être jugé. Le jury a donné le verdict suivant: Non coupable de meurtre, mais d'un homicide exécuté! —Id.

M. Adrien J. vient de remplacer son père, Adrien, le physicien qui a tant égayé le public de New-York par son adresse, ses nombreuses expériences de physique et par sa fantasmagorie. On dit que le fils surpasse même le père, nous espérons qu'il sera récompensé par le public du long voyage qu'il a fait pour venir l'amuser par ses tours d'adresse. —Id.

Buenos-Ayres.—Le navire Josephine, Capt. Merry, arrivé avant-hier de Buenos Ayres, a apporté les nouvelles suivantes: L'amiral Leblanc a notifié au gouvernement de la République Argentine le blocus des ports entre les caps de la Plata, par l'escadre française. Le blocus a commencé le 28 avril, mais on a permis, jusqu'au 10 mai, aux navires qui se trouvaient alors dans les ports, de prendre leurs cargaisons et de partir; après cette époque, le blocus devait être complet pour les navires entrant ou sortant. L'escadre se compose des corvettes Canaille et Expéditive et des bricks d'Assas et Alerte. Le d'Assas porte le pavillon amiral.

On disait que l'amiral Leblanc allait partir de Montevideo pour se rendre à Rio-Janeiro à bord de la frégate la Minerve. Toutes les embarcations de l'escadre, armées de canons, étaient occupées à faire remonter la rivière aux bateaux destinés pour Buenos-Ayres et venant de Parana, Uruguay, etc., chargés de provisions qui étaient très rares, les marchands s'empresant de renvoyer leurs marchandises.

On disait aussi que l'amiral Leblanc avait passé un contrat à Montevideo pour qu'on fournit des vivres à la flotte pour un an, et l'on craignait, d'après le caractère déterminé du général Rosas, gouverneur et capitaine-général de la province de Buenos-Ayres, que le blocus ne durât longtemps et n'amenât même quelque chose de plus sérieux.

Les motifs de plaintes du gouvernement français sont que Buenos-Ayres refuse d'admettre l'intervention des agents étrangers en faveur des citoyens qui s'y sont établis. Le gouvernement de la République dit que l'état de Buenos-Ayres est souverain et indépendant, et qu'aucun gouvernement étranger n'a le droit d'intervenir dans tout ce que le dit état peut décréter; et que si les motifs qu'il lui plaît de promulguer ne conviennent pas aux étrangers, ils peuvent quitter le pays.

Les citoyens français en faveur desquels le consul français s'est interposé, sont: M. Martin Lane, obligé de servir dans la milice ou de payer un remplaçant; M. Jourdan Pons, qui s'est trouvé dans la même position; M. Bacle, que l'on a emprisonné, et M. Pierre Larre, qui sous prétexte futile, a été enlevé de sa maison de campagne, envoyé à Buenos-Ayres chargé de chaînes, mis en prison, où il est resté deux mois sans jugement.

Des lettres de Buenos-Ayres, qui a fait cause commune avec le Chili dans la guerre contre Santa-Cruz, disent que l'armée de Buenos-Ayres était en pleine retraite, et que le commandant-général avait donné sa démission. Les troupes de Santa-Cruz avaient pénétré dans la République-Argentine jusqu'à la ville de Salta, et on craignait que les provinces de l'intérieur ne fussent séparées de celles de Buenos-Ayres.

On disait à Buenos-Ayres, et ce bruit était généralement accrédité, qu'un brick anglais destiné pour le Pérou, avec des munitions et des armes pour l'armée de Santa-Cruz, ayant relâché à Valparaiso pour prendre de l'eau, le gouvernement s'en empara, et le capitaine fut fusillé. On ajoute qu'en conséquence de cet outrage, le port fut sur le champ déclaré en état de blocus par les bâtiments de

guerre anglais Cleopatra, capitaine Grey, et Imogene, capitaine Bruce, et que le gouvernement chilien avait, par voie de représailles, emprisonné le consul anglais.

C'est à notre grand regret que nous venons d'apprendre, d'une source certaine, que le prince de Joinville ne doit pas rester plus de deux ou trois semaines aux Etats-Unis. Il doit se rendre à Paris, à ce qu'on nous assure, pour y assister aux fêtes de juillet. S. M. désirant être entourée de toute sa famille pendant la célébration des trois jours.

Le président Van Buren avait invité à dîner S. A. R. pour mardi (aujourd'hui), mais, sous prétexte que si limitée, elle s'est vue obligée de ne pas accepter cette politesse.

Le prince est parti de Washington, le 28 de ce mois, pour se rendre, par Baltimore, où il ne devait s'arrêter que quelques heures, à Philadelphie, où il doit partir le lendemain pour son arrivée à Pittsburgh. Il visitera ensuite Cleveland, Buffalo, les chutes de Niagara, Oswego, Utica, Albany, West-Point, et S. A. R. arrivera du 15 au 17 juin à New-York, où elle ne restera que 24 heures. C'est trop peu de temps pour que tous les Français de cette ville puissent trouver l'occasion de montrer au fils du roi combien on estime S. M. Louis Philippe et sa noble famille.

C'est avec un vil plaisir que nous pourrions annoncer qu'il n'y a aucun doute que le prince de Joinville n'accepte l'invitation d'un dîner que les Français d'ici lui ont faite.

De New-York S. A. R. se rendra à Boston et de là à Newport, où elle doit s'embarquer le 29 juin au plus tard, à bord de l'Hercule. Ce navire de 100 canons et la corvette la Favorable ont dû partir de Norfolk le 26 de ce mois. —Id.

Accusation de piraterie contre l'équipage du navire français ALLANORE, à présent à Newport.—Le consul français pour l'Etat de Rhode-Island vient d'arriver ici avec les papiers du navire, d'après lesquels il paraît que ce navire est parti de Bordeaux pour Samarra, après avoir rempli les formalités nécessaires, sous le commandement de Louis Bouet dit Dubou, lieutenant de la marine militaire. Benoit Marland, appartenant au service militaire à Bordeaux, en qualité de quartier-maître, remplissait les fonctions de second.

Il paraît que peu de jours après avoir quitté Samarra, le capitaine Bouet, le lieutenant Jean Morpain, le maître d'équipage Héra, les matelots Jean Fidele-Audoin Bertrand, Gerding Reillard, Jean-Pierre-Philippe Desset, Louis-Foi-Clement Lemoine, ont été, dit-on, emportés par-dessus bord par un coup de mer.

Le navire, sous le commandement de Marland se rendait alors à l'île de France pour se radoubier, et la, le consul français, déclara, à cet examen, que tout était en règle. Au départ, dix matelots français, trois anglais, un américain et deux femmes malaises joignirent l'équipage, ce qui le porta à 22. On dit que les femmes malaises ont été trouvées à bord deux jours après que le navire mit à la voile. Le navire devait se rendre à Bordeaux, mais après avoir passé les Açores, à la distance de dix ou douze jours de la côte de France, on changea de route et on se dirigea sur Boston.

Le 20 courant, le navire arriva à Newport, et bientôt après des soupçons se répandirent dans toute la ville. Le commandant, Marland, vint à terre, le dimanche, et essaya de vendre son navire et sa cargaison. En apprenant cela, le consul français crut qu'il était de son devoir d'aller à bord et de faire un examen. L'équipage lui parut observer les règles de la discipline et en bonne santé, et il se contenta d'ordonner au capitaine d'apporter ses papiers, et d'amener quelques hommes de l'équipage pour prouver aux habitants de Newport que leurs soupçons étaient sans fondement.

Marland y consentit, mais ayant appris depuis par un matelot américain que Newport était une petite ville où il n'y avait pas de consul français, il dit alors qu'il allait à Boston et qu'il ne voulait pas remettre ses papiers. Le consul crut qu'il était de son devoir de s'adresser au collector afin de retenir le navire et de le placer sous le contrôle d'un revenue cutter jusqu'à ce qu'il put conférer avec le consul-général à New-York; ce qui fut accepté.

Marland essaya alors de s'enfuir avec une somme considérable en or et en diamants et une des femmes malaises et de s'embarquer à bord du bateau à vapeur pour New-York. Le consul fit alors arrêter Marland dont on s'empara après quelques difficultés. Le reste de l'équipage qui était parti de Bordeaux pour Samarra fut arrêté le lendemain matin et conduit en prison, et après beaucoup d'opposition, les officiers se rendirent à bord.

Il se passa alors beaucoup de choses qui excitèrent des soupçons. Une des Malaises, la prétendue femme de Marland, réussit pendant la confusion qui eut lieu à bord, à emporter un sac contenant environ £12,000 et une boîte cachetée qui renfermait une grande quantité de diamants. Marland confia, dit-on, sa femme malaise et ses trésors à un charlier d'indus, trier, nommé Seiler, qui a tant figuré ici à l'occasion du recrutement pour les Florides. Marland, informé de la réputation de Seiler, envoya sa femme à sa recherche et à celle des trésors. Mais Seiler était introuvable, il s'était rendu à bord du bateau à vapeur pour New-York; on y retrouva Par et les diamants qui furent envoyés à la banque sous cachet.

Le consul français pense que ces circonstances sont suffisantes pour justifier la détention du navire et demander au gouvernement américain que Marland et ses associés soient envoyés en France pour y être examinés. La disparition subite du capitaine et d'une si grande partie de l'équipage, le changement de route sans aucun motif plausible, l'arrivée à Newport, la conduite extraordinaire de Marland avec les femmes malaises, tout dans son opinion, justifie ses soupçons par rapport à la piraterie. Nous avons examiné un côté de la question, et nous pensons avoir reproduit les faits généraux. Il est juste de dire que les individus soupçonnés de piraterie n'ont pas encore été examinés publiquement.

Post scriptum.—Nous avons été informés depuis que l'Hercule qui se trouvait à Norfolk, a reçu l'ordre de Washington, le 25, de se rendre à Newport et de ramener en France le capitaine et l'équipage du navire français; le navire lui-même, avec un nouvel équipage, doit être également renvoyé en France. —Id.

SUISSE. Nous extrayons de ce qui suit du Federal, journal genevois:

L'évêque de Fribourg vient d'adresser aux doyens de son diocèse la circulaire suivante:

Messieurs, Vous n'ignorez pas avec quelle rapidité et

quels succès les doctrines irréligieuses se répandent et se propagent de nos jours, au moyen de la liberté illimitée de la presse. Le mal est d'autant plus grand que maintenant les populations éprouvent un certain besoin de lire, et que les ennemis de la religion exploitent, avec un zèle infatigable, au profit de leur cause impie, ces dispositions, qui d'ailleurs, bien secondées, pourraient avoir d'heureux résultats. On multiplie les livres pernecieux, on distribue des brochures scandaleuses, on répand les mauvais journaux; tout est mis en œuvre pour diminuer le respect et l'attachement dû à l'Eglise et à ses ministres, affaiblir la foi des peuples, les séduire peu à peu, et enfin les déchristianiser.

A la vue de cette multitude de sources ennemies qui distillent au milieu de nous l'indifférentisme, l'erreur et l'impie, nous nous sentons pressés de venir de nouveau fixer votre attention sur ce point, vous rappeler, et, par votre organe, à messieurs les curés, les principes de notre sainte mère l'Eglise touchant les lectures mauvaises ou dangereuses, en général, et vous signaler en particulier une de ces œuvres de ténacité, que l'on veut, à tout prix, accréditer dans notre canton. C'est l'Helvetia, journal anti-catholique, qui s'imprime à Porrentruy. Attaquer le clergé, le noircir; insulter à l'Eglise, tourner en ridicule ses institutions et sa discipline; prêcher la morale des plaisirs; donner un libre essor à la médisance, au sarcasme et à la calomnie; c'est la tâche que cette feuille paraît s'être imposée, et qu'elle poursuit avec une incroyable persévérance; il n'y a qu'à en lire quelques numéros pour s'en convaincre. Le journal qui s'est constitué le défenseur des doctrines de M. de Lamennais condamnées par le St-Siège, qui appelle l'apostasie de deux malheureux, une conversion à l'Evangile, qui ose dire que les foudres du Vatican n'effraient presque plus que les nourrices, que les canons du concile de Trente sont usés; le journal qui, en parlant d'un livre mis à l'index par le Souverain-Pontife, ne craint pas d'avancer que cette condamnation est en l'ode complet; le journal qui s'est constamment montré hostile à la cause des pauvres catholiques de Glaris; le journal enfin qui ne cesse d'accorder ses flatteuses éloges aux ennemis de la religion, mérite à juste titre d'être flétri dans l'opinion de tout bon catholique. Et qui le croirait, messieurs! c'est cette feuille que l'on favorise, que l'on cherche à propager dans notre canton, que l'on fait même parvenir gratuitement à grand nombre de personnes; c'est cette feuille qui, au dire de quelques prétendus amis du peuple, doit régénérer le pays.

Nous n'avons pas besoin de vous en dire davantage; vous comprenez déjà l'étendue du mal; de lors nous sommes assurés de votre concours pour y apporter remède. Comme ce journal n'est pas également répandu dans toutes les parties du canton, que d'ailleurs, selon les diverses localités, des précautions diverses obtiennent souvent le même résultat, nous nous en rapportons à votre prudence et à votre zèle, ainsi qu'à la prudence et au zèle de messieurs les curés de vos diocèses respectifs, avec qui vous vous entendrez, pour les mesures à prendre dans le but d'empêcher, autant que possible, la circulation de cette feuille pernecieuse, et même de tout autre écrit qui serait hostile à la religion et aux bonnes mœurs. Il est évident et vous pouvez le dire, soit en particulier, soit en public, si vous le jugez à propos, que la lecture de semblables imprimés est défendue, et qu'à moins d'une autorisation légitime, on ne peut se la permettre sans offenser Dieu.

Recevez, messieurs, les assurances de notre affection paternelle et de notre religieux dévouement.

PIERRE TOBIK, Evêque de Lausanne et Genève, Fribourg, le 22 mai 1838.

On dit qu'une députation de seize personnes doit partir aujourd'hui pour présenter une adresse à son excellence le comte de Durban, et qu'elle se compose des personnes suivantes:

MM. Joseph Roy ex-magistrat, Olivier Fréchet, Augustin Perrault, J. A. Gagnon, ex-magistrat, Dr. L. Ignant, ci-devant officier rapporteur du quatuor-cout, Dr. Vallée, A. Dubond et autres.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'appeler au conseil Exécutif les messieurs suivants:

Les Secrétaires du Gouverneur général, savoir: Charles Buller, Ecr. principal secrétaire, Colonel Geo. Couper, R. K. Secrétaire Militaire, Le Secrétaire Provincial, Le commissaire général.

DECES. Décédé à Ste. Elizabeth, le 29 mai dernier Charles Edmond Steiger, âgé de 11 ans, fils de M. le docteur Rodolphe Steiger.

A LOUER. UNE MAISON EN PIERRE à deux étages, située dans le faubourg St. Joseph; cette maison est très commode pour une famille respectable.

Aussi, Plusieurs appartements dans la maison occupée par le sousigné au marché neuf. S'adresser à FRANÇOIS PIGEON.

6 juin 1838.

FARINE ENTIERE. 600 poches à vendre par BURNET et HEWARD. Rue St. Pierre.

Montréal 6 Juin 1838.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, offre à vendre: 7881 robes de Bulle 2089 peaux de bœuf, repassées 2519 demie do 1146 peaux d'originaux et de chevreuil 854 do de caribou, parchemin.

On pourra voir ces peaux, pendant quelques ours seulement, aux magasins de MM. HECOR RUSSEL & CIE, adjoignant le Bureau de R. F. MATTLAND & CIE, depuis 11 jusqu'à 3 heures. Pour les particularités s'adresser à JAMES KEITH, Lachine.

— 12 mai.—66.

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec courtes, remises et autres bâtiments séparés, cour et très beau jardin garni d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et a vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au sousigné,

A. REGNIER, Rue Notre Dame, maison Murphy, Montréal, 15 Avril 1838.

VENTES PAR LE SHERIF.

Montréal, 2. A VIS public est par le présent avoir donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux enchères, à l'ordre du SHERIF, le 29 mai prochain, à dix heures du matin, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Vendition Exposée à la folle enchère. Montréal, savoir: 1. LOUIS BOUDREAU, de N. 995. la cité et district de Mont.

réal charpentier, demandeur, contre les terres et propriétés de CHARLES ADRIEN BERTHELOT, ecuyer, Notaire, et MARIE CATHERINE DELVECHIO, son épouse, de la paroisse de Ste. Geneviève, dans le dit district, et présentement dans les mains et possession de ANDRE BARRON, bailleur, cateur dument nommé au délaissement fait en cette cause: les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans une scellée annexée au dit Writ, comme suit, savoir: Un lot de terre situé dans la paroisse de Ste. Geneviève, sur la côte St. Jean, contenant deux acres et un quart en largeur, du front jusqu'à la profondeur de quinze acres, le tout plus ou moins, adjoignant en front le chemin du roi, borné par derrière par les terres de François Rapin, d'un côté par Jacques Trottier et de l'autre côté jusqu'au bout des terres par Gabriel Clément, Toussaint Payement et Jacques Rymond dit Labrosse, avec une maison, grange et autres bâties surélevées. Sera vendu à la folle enchère, coûts et frais de JEAN BAPTISTE BINET, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de Ste. Geneviève, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin, le dit writ rap, orable le quinzime jour de juin prochain.

R. DE ST. OURS, Sherif. Bureau du Sherif, 22 mai 1838.

Vendition Exposée à la folle enchère. MONTREAL, SAVOIR: 1. THOMAS COOK, de N. 130. la s. l'ignurie d'Argenteuil, dans le district de Montreal, L'ecuyer, demandeur, contre les terres et propriétés de ROBERT BIRD, de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le district de Montreal sud-est, curateur dument nommé en loi à CHRISTOPHER FORD, cédant du même lieu, maintenant adent de la Province du Bas-Canada, fermier.

Les dites terres et propriétés décrites dans le dit writ comme suit, savoir: 1. Un certain lot de terre contenant deux demies fermes ou lots, situés dans la seconde concession du côté ouest des terres établis de la partie est de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le dit district. Chaque demie lot contenant trois acres de front sur quinze acres de profondeur et touchant l'un à l'autre, borné en front par des terres non-concédées, en arrière par les terres de Dewal, d'un côté par lot No. 12, et de l'autre côté par lot No. 15; avec une maison et autres bâties sur-élevées.

Sera vendu à la folle enchère, frais charges et dépens de NELSON WALKER, de la Cité de Montreal, bijoutier, en sa capacité d'exécuteur, testamentaire de la succession de feu le demandeur, qui en était devenu l'acquéreur mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions énoncées de la vente, sera vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. ANDRE, dans la dite seigneurie d'Argenteuil, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournera le 15 juin prochain sudit.

R. DE ST. OURS, Sherif. Bureau du Sherif, 22 mai 1838.

AVIS.

PIERRE CHARLES VALOIS, Notaire, prévient le public qu'il a fixé son étude, dans sa maison d'habitation à Montreal, rue McGill, et que sa pratique lui permet de faire soit en anglais, soit en français, les actes dont la rédaction lui sera confiée.

Il fera tous les efforts pour mériter par son assiduité et son zèle, la confiance qui lui sera accordée.

Montréal, 26 mai 1838.

CARDS POUR LES MACHINES A CARDER. LES sousignés ont constamment à vendre des cartes et mouvement nécessaire pour des machines à carder, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas.

BUDDEN et VENNOR, Pointe à Callière, 2m. Montréal, 4 mai 1838.

ON A BESOIN d'un APPRENTI dans une PHARMACIE. Il devra parler le Français et l'Anglais et avoir une jolie écriture. S'adresser à CARTER et M. DONALD.

— 47 para 1838.

AVIS.

L'INSPECTEUR DES POIDS ET MESURES pour le District de Montreal, ayant lieu de soupçonner que divers individus se permettent de peser et de mesurer, pour vendre ou acheter, avec des mesures non vérifiées et certifiées justes, il va faire faire des recherches strictes, et poursuivra tous ceux qui ne se seront pas conformés à la loi.

6 avril 1838.

Le sousigné ayant de nouveau ouvert sa MAISON DE PENSON, au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste, sollicite la continuation des faveurs de ses anciens amis et du public.

Jos. ROBITAILLE. — 16 mai.—26.

Etude d'Avocat.

Le sousigné informe le public qu'il a établi son étude dans la rue St. Vincent vis à vis le Palais de Justice de cette ville la seconde port plus haut que celle de MM. Chénier et Mondet.

28 Avril.

Marchand Tailleur.

J. S. KOLLMYER, Marchand-Tailleur, J. informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir par le Great-Britain, son assortiment de MARCHANDISES de FINESSE, consistant en tout ce qu'il y a de plus distingué et de plus fashionable dans son genre.—14 mai 1838.—46.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montreal, Tonnellier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au sousigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont endettées envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au sousigné qui est dument autorisé à donner quittance de tous paiements qui seront faites.

J. A. LABADIE, N. P., 11 Mai, 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. Thés Nouveaux, Sucre, Vins, Fruits etc.

VENDREDI, le 8 du courant, sera vendu, aux magasins de MM. MCGILL & Co. rue St. Paul, entrée par la rue St. Joseph les thés suivants reçus par le Rosalind à Halifax, de Canton, 200 demie caisses thé tankay 200 do do young hyson 50 petites boîtes do do 100 boîtes hyson skin 80 demie caisses pekoe 100 boîtes Capes souchong 10 demie caisses pouchong

On pourra voir un échantillon de ces thés le mercredi avant la vente.

Aussi: 500 sacs sucre de l'Isle Maurice 4 pipes opoto 10 barriques do 1 quart do 6 poudrons xères 6 barriques do 1 quart do 1 barrique xères de Marden 2 quarts vin de la Montague 2 do vin de Canarie 2 octaves do do 7 caisses claires 5 pipes téniers 4 do eau de vie de cognac 50 boîtes oranges de Lisbonne 20 caisses gingembre confit 30 boîtes savon 30 quarts vinaigre de Londres 40 sacs bouchons à vin et à bière 10 boîtes chandelles de sperm 70 do pierre bleue 200 sacs à bled 3000 matras

200 caisses colle d'esturgeon Les conditions libérales, et seront annoncées au temps de la vente.

ET, Pour le compte des intéressés, 26 demie-boîtes vitres pour chassais 2 paniers verres à couronne Débarqués dans un état endommagé du vaisseau Robertson Neil venant de Liverpool. La vente à UNE heure: CUVILLIER et FILS.

2 juin 1838.

Vin, Sucre, Eau de Vie, Thé, Peinture, Papeterie.

MERCREDI, le 6 juin, sera vendu, aux magasins de MM. WATSON, BLACK et Cie, rue St. Saeement, pour clore divers consignations.

3 pipes vin Figuera, reçu par le Pomona, 1837 1 do do do do 1838 8 barriques do do 1833 20 quarts do do 1837 2 pipes do do très en (H.S.) 1826 2 barriques do do Tam O'Shanter 1837 1 do do do do Solway 1835 2 pipes do do do 1836 8 barriques do do do 1836 1 pipe 5 do do do Grest-Critain 1835 8 barriques do do do 1837 12 quarts do do do Cœur de Lion 1837 1 pipe 10 barriques do sup. do do 1817 10 quarts do do do do 1817 1 pipe 5 barriques xères très bon Persian 1 do 5 do do sup. do do 1 do madère sup. (Kruget) Tan 1 do do do do 1837 5 barriques do do do 1837 2 caisses médoc et sauterne (vendanges de 1822) et 1833

1 tonne Whiskey d'Irlande 25 caisses thé twankay 10 boureaux 10 boureaux sucre blanc, 5 pipes 5 barriques Genevieve 5 do 10 do eau de vie de Cognac, Otard, etc.

1 caisse indigo 15 sacs bouchons 25 do coton à chandelle 5 do elous de girofle 23 barriques café 2 boureaux moutardes en pots de 5 à 7 livres 3 caisses do en 1-2 livres, Davis & Co. 10 caisses sel d'Epsom et Glauber 5 quarts souffre

Aussi: Un assortiment de PAPIETERIE, PAPIER à ECRIRE et PAPIER à IMPRIMER ET. Le reste d'une consignation de PEINTURE sèche et à l'huile.

50 barils goudron de charbon Et autres effets Condit ons libérales La vente à UNE heure CUVILLIER et FILS.

2 juin 1838.

MARCHANDISES ENDOMMAGEES.

AUX magasins de MM. ROBERTSON, MASON STRANG et Cie, jeudi prochain, le 7 du courant sera vendu: Une quantité de marchandises endommagées.

La vente à DIX heures. CUVILLIER et FILS.

6 juin.

SEL ET BISCUIT PAR ENCAN.

AUX magasins de MM. GATES et Cie, jeudi prochain le 7 courant seront vendus: 300 sacs de sel fin de Liverpool 10 barils de bicuit de voyageur.

La vente à ONZE heures. CUVILLIER et FILS.

6 juin.

MARCHANDISES SECIES DE CHOIX.

UNDI prochain, le 11 du courant, et les jours suivants, sera vendu, aux magasins de MM. WILLIAM SMITH et Cie. Un assortiment considérable et très bien choisi de LAINAGE, SOIERIES, COTONNAGE, et autres MARCHANDISES SECIES, par catalogue.

Ces marchandises ont presque toutes été choisies par un des associés sur les marchés d'Angleterre pendant les quatre derniers mois. Les conditions seront libérales et mentionnées dans les catalogues qui seront publiés vendredi prochain le 8 du courant.

La vente à DIX heures du matin. CUVILLIER et FILS.

6 juin 1838.

A LOUER.

ET possession donnée immédiatement, dans le haut de la paroisse de St. Philippe une empiement avec une Maison, Remise, Ecuries, Grange en bon ordre, et un bon puits, formant les coins des chemins de Roi, qui conduisent au Ruisseau d. Noyers, et de Laprarrie à Champlain, très bien située et commode pour un commerçant, ou pour suberger, tenus depuis dix ans par le sousigné. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné.

JOSEPH LANGEVIN. Montréal, 2 Juin 1838.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. Vitres pour Chassis, Bouteilles, Peintures, Couleurs &c.,

JEUDI le 7 du courant seront vendus au quai provenant du Sarah Fleming, venant de Newcastle, pour le compte de MM. Moore frères. 474 boîtes vitres pour chassais de 6 1/4 7 1/2 7 3/4 8 1/4 10-9 1/4 7-8 1/4 10 1/2 12 2

